

politique anti-inflationniste du gouvernement libéral a trait à la protection des consommateurs et, à ce chapitre, le discours du Trône propose la prolongation du mandat de la Commission de surveillance des prix des produits alimentaires jusqu'à la fin de 1975.

Le gouvernement viendra également en aide aux acheteurs de maisons, aux personnes âgées, aux nécessiteux et aux anciens combattants en présentant des législations destinées à augmenter le pouvoir

destes qui désirent s'acheter une maison; une aide accrue aux vétérans; le conjoint du gagne-pain qui prend sa retraite recevra également les allocations de vieillesse dès qu'il ou elle atteindra l'âge de 60 ans. Plusieurs projets de lois auront également comme effet de protéger le consommateur.

M. LeBlanc est heureux de voir inclus dans le discours du trône, le projet de stabilisation des revenus des cultivateurs et pêcheurs. Il s'agira d'une sorte d'assurance prise pour les cultivateurs et pêcheurs. Il a également révélé qu'une loi sera présentée afin de renforcer les pouvoirs des officiers de pêche afin de les aider dans leur tâche de protéger la pêche.

Le représentant du Nouveau-Brunswick a accueilli, avec enthousiasme, également,

tuel.

Le ministre a tenu à préciser que le programme de restrictions des dépenses n'amènera pas des coupes de services. Il ne s'agit pas de couper des services mais plutôt de mettre simplement le frein sur de nouveaux programmes dispendieux", a-t-il dit. Il ne s'attend pas à ce que les provinces maritimes soient affectées par cette politique.

M. LeBlanc a conclu: "En somme le discours du trône dit que le problème de l'inflation est non seulement une responsabilité du gouvernement fédéral mais également des provinces, municipalités et consommateurs. C'est une invitation aux Canadiens à vivre selon leurs moyens".

Lire nos autres informations en page 5 et 6.

venir, le discours du Trône annonçant plusieurs projets législatifs ou administratifs impliquant une collaboration étroite entre les divers paliers de gouvernement.

En effet, note le discours du Trône, "à une époque où société et économie sont intimement liées, la répartition des fonctions entre les divers paliers de gouvernement d'un Etat fédéral ne peut se faire de façon aussi nette dans la pratique qu'en théorie".

D'une part, un palier quelconque de gouvernement peut

de transport, le gouvernement entend favoriser ainsi les approvisionnements, un des facteurs importants de l'équilibre des prix.

Un programme sera mis à exécution en collaboration avec les compagnies de chemins de fer et aboutira éventuellement à la formation d'un nouveau mécanisme "gouvernemental chargé de la gestion de tous les transports terrestres.

Plusieurs autres dispositions sont prévues par le gouvernement pour améliorer le transport régional et urbain.

Déversement majeur de pétrole près du quai de Dalhousie

DALHOUSIE, N.-B. — (PC) — Le pétrolier Golden Arrow s'est échoué, brièvement, au large du port de Dalhousie, tôt, lundi matin, tranchant sa coque. Vers la fin de l'après-midi, le ministère du Transport a rapporté qu'une nappe d'huile s'étendait à l'île au Héron, sise à cinq milles au large dans la baie des Chaleurs.

Les représentants du ministère du Transport ont décrit l'accident comme étant "un déversement majeur de pétrole".

Quelque 2,500 à 3,000 barils de mazout se sont échappés de trois réservoirs endommagés en dessous du navire de 630 pieds, chargé de 27,000 tonnes de pétrole.

A la tombée de la nuit, un vent fort du sud-ouest, avec des rafales allant jusqu'à 35 milles à l'heure, poussait la nappe d'huile vers la côte québécoise de la baie des Chaleurs.

M. Terry Hayes, officier de marine affecté aux urgences dans le transport maritime de la région, à Halifax, a déclaré qu'on n'a pas encore déterminé officiellement la cause de l'échouage mais on attend une explication mercredi.

Le bateau est sauf

Le vaisseau lui-même n'a jamais vrai-

ment été en danger. Il contient 30 réservoirs pour transporter le pétrole et il pourrait se rendre à n'importe quel port sur la côte est des Etats-Unis afin d'y subir des réparations.

Apparemment, le bateau a touché le fond au large d'une pointe connue sous le nom de l'île Douglas, située à environ un quart de mille du quai vers lequel le navire approchait. Sa cargaison est destinée à l'usine thermique de la Régie de l'électricité du Nouveau-Brunswick à Dalhousie.

L'accident s'est produit à 4h13 et peu de temps après, un enclos a été jeté autour du bateau afin d'y contenir le pétrole et fuite. Toutefois, l'enclos a été installé pour urgence par la Régie de l'électricité du Nouveau-Brunswick, afin de retenir des billots et non du pétrole. Dans ce vent fort, il n'a pas été complètement efficace.

Le navire a accosté du côté de la mer et la plus grande partie du pétrole sur ce côté a été emportée par les grosses vagues. Une partie majeure du pétrole, toutefois, s'est trouvée emprisonnée entre le quai et le bateau.

Le pétrole a continué à couler du navire jusqu'à tard dans l'après-midi. A ce temps-

là, deux enclos spéciaux pour la retenue du pétrole arrivèrent de Saint-Jean et furent immédiatement déployés: un pour encercler le navire et l'autre pour encercler le quai en son entier.

Comme de la mélasse

Un porte-parole du ministère du Transport a déclaré que la catégorie particulière de mazout (Bunker C) dont il s'agit ici, est "l'une des pires sortes parce qu'il est collant et figé comme de la mélasse."

L'espace de 10 pieds entre le bateau et le quai était rempli d'une épaisse couche noire de mazout s'étendant à la longueur du bateau. Le mazout ressemblait à de la rou-

te goudronnée.

Le "Wolfe", navire de la garde côtière canadienne, venant de Charlottetown, se dirigeait vers les lieux afin d'y apporter son aide. Le service de sécurité marine du ministère du Transport a commencé immédiatement à enquêter sur l'accident, sous la direction de A.B. Turnbull, un investigateur de marine.

Le navire est enregistré aux Bermudes et depuis plusieurs années a été utilisé principalement dans le transport de pétrole vénézuélien. Il revenait de Montréal avec une cargaison partielle de pétrole raffiné au moment de l'accident.

PAS ENCORE D'ENTENTE ENTRE LES TELEPHONISTES ET LA NBTEL

Il n'y a aucune indication que les représentants des 430 téléphonistes et ceux de la compagnie de téléphone NBTEL sont arrivés à une entente hier après une réunion de six heures à Fredericton.

En effet, un représentant de la compagnie a dit qu'une

autre rencontre aurait lieu vers le 15 octobre ou plus tôt si les représentants avaient quelque chose de nouveau à apporter.

La compagnie utilise son personnel administratif afin de continuer le service d'assistance annuelle et des ap-

pels interurbains. Les préposés aux installations et à la réparation ne travaillent pas parce qu'ils respectent les lignes de piquets des téléphonistes. Ces dernières ont demandé une augmentation de .80 l'heure alors que la compagnie a offert .53.